

Cote de fiabilité des sources de renseignements

Par Jacques Blaquière, généalogiste

En généalogie, il ne suffit pas de publier des renseignements sur les familles; il faut aussi les prouver, donc en indiquer aussi la provenance. Selon les demandes que je reçois, je crois que le sujet de la fiabilité des sources n'a pas vraiment été suffisamment expliqué jusqu'ici.

La cote de fiabilité que nous accordons à nos sources de renseignements est en quelque sorte un message que nous transmettons à nos lecteurs, en particulier aux généalogistes qui prendront notre relève dans le futur. Cette cote de fiabilité n'a rien à voir avec la véracité des faits contenus dans les sources de renseignements.

Peu importe le niveau de fiabilité d'une source de renseignements, aucun niveau entre 1 et 3 n'est exempt d'erreurs humaines, même un manuscrit religieux contemporain original, acte de baptême, mariage ou sépulture, peut contenir des erreurs et éventuellement semer la confusion.

Le niveau de fiabilité d'une source de renseignements n'est pas une garantie qui fait foi de la précision des renseignements, ni de la confiance qu'on doit leur accorder.

Une personne qui vous dit la date et le lieu de sa naissance (cote 1) est aussi crédible que si elle vous faisait lire son acte de baptême original (cote 3).

On a la possibilité d'accorder quatre niveaux de fiabilité aux sources de renseignements. Il est inutile de coter avec le niveau 0 (zéro) qu'on trouve dans le logiciel Brothers Keeper. Si une source de renseignements doit être cotée zéro (0) à cause de sa mauvaise qualité, elle n'est pas fiable, donc aussi bien ne pas la retenir plutôt que de la retenir dans nos fiches et lui accorder la cote de fiabilité zéro (0).

Pas fiable signifie *quelqu'un m'a dit, papa racontait que, dans la famille on pense que*, toutes expressions similaires bien connues au sujet des grands moments de la vie d'une personne, de sa naissance, de son mariage et de son décès.

On ne pense pas qu'une personne est née à telle date; on sait qu'une personne est née à cette date. On accorde le niveau de fiabilité 1 est une source de renseignements crédible qui ne sera pas vérifiée pour diverses raisons dont le décès de la personne qui a donné des renseignements que ce soit verbalement ou par écrits.

On donne la cote de fiabilité de niveau 1 à une source de renseignements qui ne contient aucune référence consultable. Malgré la faiblesse de cette cote, les

renseignements donnés par une personne peuvent être parfaitement exacts. Ce n'est pas la qualité des renseignements fournis par la personne qui est en cause mais la possibilité de vérifier ses renseignements dans le futur sans avoir à faire des recherches exhaustives.

La personne ne fournit aucun indice précis de la provenance des renseignements qu'elle transmet pour que nous puissions maintenant ou plus tard faire nos propres vérifications; cote de fiabilité 1.

Si l'informateur a commis involontairement une erreur au moment de la transmission de ses renseignements et que nous n'avons pas pris le temps de vérifier (corroborer) avec d'autres sources crédibles, nous transmettons des erreurs et un fichier de mauvaise qualité aux générations futures.

Donc, les renseignements fournis verbalement ou par écrits par une personne ont toujours le niveau de fiabilité le plus bas, le niveau 1 et doivent obligatoirement être corroborés par d'autres sources pour être parfaitement crédibles. (En apposant la cote de fiabilité de niveau 1 à ce genre de sources, qui ne sont pas corroborées par d'autres sources consultables ajoutées, c'est exactement le message que nous livrons aux lecteurs et à la postérité).

On donne une cote de fiabilité de niveau 2 aux documents imprimés qui ont été consultés pour relever des renseignements. Les livres et les journaux déposés et archivés, les recensements et autres écrits similaires que les lecteurs et généalogistes pourront encore consulter dans le futur s'ils souhaitent approfondir les recherches que nous avons amorcées.

En plus d'accorder la cote de niveau 2, il faut prendre bien soin aussi d'indiquer le titre du document, l'auteur, l'éditeur, le dépositaire, la date de publication et le numéro de page où trouver le ou les renseignements. En fait il faut renseigner le plus possible la nature des sources de renseignement que nous utilisons. Il est prudent aussi de demander à l'auteur d'un document publié la permission d'utiliser ses textes ou ses images sur internet si on souhaite les reproduire ailleurs. À tout le moins il faut citer l'auteur des renseignements empruntés et ceci à chaque reproduction de sa création et non pas par une simple petite note en fin des documents.

Finalement la cote de fiabilité de niveau 3 est la plus élevée, non pas qu'elle soit de meilleure qualité que les cotes de niveau 1 et 2 mais les renseignements contenus dans ces sources ont la particularité d'avoir été consignés au moment où se sont produits les événements. Un acte de baptême rédigé en 1610, par exemple. Ces documents ne sont pas des documents imprimés auxquels auraient pu s'ajouter des erreurs de transcriptions. Ce sont des documents originaux qui se rapprochent le plus

des événements rapportés, encore consultables dans le futur même s'il arrive aussi que ces documents rédigés autrefois contiennent aussi des erreurs humaines sur les faits.

Idéalement, nos renseignements devraient toujours être corroborés par au moins deux sources de renseignements différentes et vérifiables. Les renseignements que nous publions dans notre fichier généalogique devraient toujours être exacts et crédibles peu importe la cote de fiabilité de nos sources de renseignements.

20140814

Société généalogique de Richmond